



BAREME D'HONORAIRES DE LOCATION ET DE VENTE

LOCATION :

Prestation de visite du preneur, de constitution du dossier et de rédaction du bail :*

Honoraires charge Locataire :	Honoraires charge Bailleur :
8 € TTC le m ²	8 € TTC le m ²

Prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée :*

Honoraires charge Locataire :	Honoraires charge Bailleur :
3 € TTC le m ²	3 € TTC le m ²

Honoraires d'entremise et négociation (à la charge exclusive du Bailleur) :*

< 20 m ² : 250 € TTC	41m ² < > 45 m ² : 100 € TTC
21 m ² < > 30 m ² : 200 € TTC	46 m ² < > 60 m ² : 80 € TTC
31m ² < > 35 m ² : 150 € TTC	61 m ² < > 100 m ² : 60 € TTC
36 m ² < > 40 m ² : 120 € TTC	> 101 m ² : 50 € TTC

** honoraires en fonction de la superficie du logement*

Engagement location garage ou emplacement de parking (charge Preneur et Bailleur) : 120 € TTC

Autres cas dont bail commercial (charge exclusive du Preneur) : le montant des honoraires HT est de 2 mois de loyer hors charges

VENTE :

Honoraires à la charge du mandant (tous types de mandat)

En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

Prix de vente revenant au vendeur	Honoraires**
0 à 50 000 €	5 000 € TTC
50 001 à 100 000 €	7 000 € TTC
100 001€ à 150 000 €	9 000 € TTC
150 001€ à 200 000 €	6 % TTC
200 001 à 300 000 €	5,5 % TTC
300 001 à 1 000 000 €	5 % TTC
Au-delà de 1 000 000 €	4,5 % TTC

Avis de valeur : 150 € TTC

**** Les sommes affichées par tranche ne sont pas cumulatives
Barème TTC (TVA 20 %) à compter du 01/01/2021**



BAREME D'HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE **(à la charge du bailleur)**

Forfait ESSENTIEL > 6% HT de l'encaissement (TVA 20 %)

- Mise en place du mandat de gestion juridique, fiscal, technique et informatique
- Émission des avis d'échéance, encaissement des loyers, charges et allocations
- Délivrance des quittances et reçus
- Tenue de la comptabilité locataire
- Lettre de rappel, relance téléphonique, mise en demeure et recouvrement amiable
- Révision des loyers et des provisions de charges
- Acceptation et contrôle de validité du congé du locataire
- Décompte lors du départ du locataire
- Gestion des provisions pour charges (justification et régularisation des charges locatives)
- Tenue de la comptabilité propriétaire
- Reddition mensuelle des comptes
- Déclaration de départ du locataire auprès du Trésor Public
- Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation
- Demande de devis pour travaux
- Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC

*Possibilité de bénéficier de telle ou telle prestation supplémentaire incluse dans le Forfait PREMIUM (décrit ci-après); elle sera alors facturée à la vacation horaire**

Forfait PREMIUM > 8% HT de l'encaissement (TVA 20 %)

= Forfait ESSENTIEL + prestations suivantes :

- Aide à la déclaration des revenus fonciers
- Recouvrement des créances, remise du dossier à l'huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du bailleur)
- Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise (déplacement inclus), établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle
- Gestion technique d'entretien courant inférieur à 1500 € TTC : devis et demande d'accord au bailleur si nécessaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle
- Visite de courtoisie (pré-état des lieux de sortie)
- Gestion du congé de dénoncé au locataire pour vente, pour reprise ou pour habiter

Autres prestations facturées hors forfaits (TVA 20 %)

- Gestion technique de tous travaux supérieurs à 1500 € TTC : visite du logement, devis, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle : 150 € TTC + 3 % TTC du montant des travaux TTC
- Gestion avis à tiers détenteur : 40 € TTC
- Conseil et expertises pour prestations exceptionnelles : vacation horaire*
- Gestion du diagnostic ERP : 10 € TTC
- Gestion du diagnostic DPE : 20 € TTC
- Gestion autre diagnostic : 20 € TTC
- Garantie de paiement des loyers impayés, protection juridique et détérioration immobilières (GLI) : 3 % TTC des sommes quittancées

**Tarif de vacation horaire = 75 € HT (TVA 20 %)*

Barème à compter du 01/01/2021